



AGC
• assistance •

NOUVEAU CONTRAT VTC

Avec AGC assistance
Assureur spécialisé



**GAGNEZ SUR
TOUS LES TABLEAUX**

**EN CAS
D'ABSENCE
DE SINISTRE**



**GAGNEZ
7 % DE
BONUS
PAR AN**
(au lieu de 5 %)

**En CAS DE SINISTRE
RESPONSABLE**

**UN MALUS DE 20 %
SEULEMENT**
(au lieu de 25 % !!)

**C'EST A DIRE QUE VOUS
RATTRAPEZ votre
BONUS sur UN
EVENTUEL SINISTRE
RESPONSABLE
EN 3 ANS !!!**
(au lieu de 5 ans)



Attention !!

De nombreux contrats groupe VTC ne disposent pas
d'un bonus interne à votre propre contrat.

Certains assurés qui sortent (ou sont résiliés !) d'un ancien contrat
groupe VTC se retrouvent à la sortie avec aucun bonus de leur contrat.

Ceci n'a jamais été le cas des contrats gérés par AGC ASSISTANCE

contact & info : production@agc-assistance.com - 09 74 190 190